

PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À LABELLE

VENEZ DONNER VOTRE OPINION LE 26 NOVEMBRE PROCHAIN

Québec, le 13 novembre 2002 - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par monsieur Michel Germain, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la Municipalité de Labelle par le ministère des Transports* le mardi 26 novembre 2002, à compter de 19h30.

Cette deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'opinion du public et à l'audition des mémoires des citoyens et des groupes intéressés à donner leur avis à la commission.

La participation du public est essentielle

La participation du public est essentielle pour la commission. Cela permet d'entendre les arguments et les opinions du milieu avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau au plus tard le 28 février 2003.

Les modalités de présentation et de transmission des mémoires

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement de la séance publique, toute personne, groupe ou municipalité qui désire faire connaître son point de vue, soit par la présentation d'un mémoire ou par une intervention verbale, est invité à **s'inscrire préalablement**, auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Monique Gélinas, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire qui sera présenté devra être transmis, bien identifié au projet, au BAPE, **au plus tard le 22 novembre 2002**, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, G1R 6A6, à l'attention de **Monique Gélinas**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à labelle@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Ces mémoires seront diffusés dans le site Internet de la commission à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca/labelle dès qu'ils seront rendus publics par cette dernière.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Hôtel de ville de Labelle, 1, rue du Pont ;
- Bibliothèque municipale de Labelle, 7393, boulevard du Curé-Labelle ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- Centre de consultation du BAPE à Québec, édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10.

Les citoyens peuvent également consulter les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique ainsi que les documents qui ont été déposés en version électronique dans le site Internet de la commission.

Quelques conseils pour préparer un mémoire

Un mémoire est un outil de communication servant à exposer une opinion sur un sujet qui vous préoccupe. Il permet également de développer et de préciser les arguments qui soutiennent votre position.

Le contenu d'un mémoire comprend généralement : une courte présentation de l'auteur du mémoire ou de l'organisme qu'il représente, une brève explication de son intérêt par rapport au milieu touché, son opinion sur l'ensemble du projet, ses préoccupations suscitées par le projet et enfin, toutes les suggestions, les commentaires et les recommandations susceptibles d'éclairer la commission.

Une présentation verbale peut être développée de la même façon. Toute personne est libre de choisir la présentation qu'elle juge appropriée. Vous trouverez l'information à ce sujet ainsi que sur la procédure d'envoi de la version électronique des mémoires à la rubrique « Documents déposés » du site Internet de la commission.

– 30 –

SOURCE : Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication
(418) 643-7447 ou, sans frais, 1 800 463-4732
labelle@bape.gouv.qc.ca